

Mot du conseil

Le Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur est finalement complet et constitué de :

Karine Paiement	Mairesse
Nathalie Boucher	Conseillère siège 1
Bruno Martel	Conseiller siège 2
Marie-Ève Boutin	Conseillère siège 3
Xavier Sanchez	Conseiller siège 4
Mylène Therrien	Conseillère siège 5
Étienne Brunet	Conseiller siège 6

Les nouveaux membres ont participé à une séance de photos officielles le 13 décembre dernier, ils vous seront donc présentés sur le site internet prochainement et dans l'édition du Jacqueminois de janvier.

Madame Marie-Ève Boutin, conseillère au siège 3, a été nommée à titre de pro-maire, donc mairesse suppléante de madame Paiement.

Félicitations à tous nos élus et élues !

Calendrier des séances

Lors de la séance du 20 décembre, le calendrier pour les séances ordinaires de 2022 a été adopté.

Les séances ordinaires du conseil débutent à 19h. Elles sont également disponibles en vidéodiffusion sur zoom et l'enregistrement vidéo des séances et publié sur la chaîne YouTube de la municipalité.

Les séances se tiendront désormais le 4^e mardi du mois, toujours à 19h, au 119 rue Renaud.

18 janvier 2022	22 février 2022
22 mars 2022	26 avril 2022
24 mai 2022	21 juin 2022
26 juillet 2022	23 août 2022
27 septembre 2022	25 octobre 2022
22 novembre 2022	20 décembre 2022

Joyeuses fêtes et bonne année 2022

La mairesse ainsi que les nouveaux membres du Conseil tiennent à vous souhaiter de très joyeuses fêtes à tous et toutes. De beaux projets vous attendent pour la prochaine année, au plaisir de vous y retrouver!



Séance extraordinaire du 20 décembre 2021

- Adoption du programme triennal d'immobilisation. Il est disponible sur notre site internet.

La prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 18 janvier 2022 (nouveau calendrier) à 19 h au centre communautaire, 119, rue Renaud, également diffusée sur zoom.

Le budget 2022 sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le 18 janvier 2022 à 18h30, juste avant la séance ordinaire.

Attention au distemper (maladie de carré)

La Municipalité est actuellement confrontée à plusieurs cas de « distemper » chez des animaux errants tels que moufettes et rats laveurs. Il s'agit d'un virus souvent mortel et extrêmement contagieux, pour les humains et les autres animaux. La SPCA suggère de prendre les mesures suivantes pour prévenir la propagation :

- Ne jamais manipuler un animal à main nue, contactez la municipalité pour obtenir de l'assistance (à l'extérieur des heures normales du bureau, contactez directement la Sûreté du Québec);
- Faites vacciner vos chiens contre le distemper;
- Vérifiez les symptômes tels que toux, diarrhée, vomissements, déshydratation, perte de poids, autres;
- Chez les jeunes chiens, on peut observer un changement au niveau de l'émail des dents.

Le taux de mortalité est d'environ 50% et il n'existe aucun antiviraux pour traiter la maladie.

Éconologis - Service gratuit pour les ménages!

Deux volets sont offerts aux foyers dont les seuils de revenus se qualifient pour le programme :

1. Service de conseils pratiques pour économiser en matière de chauffage, d'électricité, de réalisation de travaux légers pour faire face à l'hiver et autres.
2. Remplacement de thermostats mécaniques pour des électroniques, programmables ou non, sous certaines conditions.

Vous pouvez consulter le site internet du programme comprenant toutes les conditions d'admissibilité et le détail des services offerts à l'adresse quebec.ca/econologis.

Pour prendre rendez-vous avec un conseiller, communiquez avec Expertbâtiment au 1-844-303-7333.

Embauche d'un directeur des travaux publics

Rappel : La Municipalité est actuellement en recrutement pour le poste de directeur des travaux publics.

Sous l'autorité de la Direction générale, le directeur des travaux publics collabore à l'élaboration, à la planification, à l'organisation, au contrôle et à la réalisation des travaux publics. Il exécute et supervise la construction et la réparation des infrastructures de la Municipalité. Le titulaire du poste supervise et dirige l'équipe d'employés chargée de la réalisation des travaux d'entretien et de réparation de ces infrastructures et du territoire de la municipalité.

Il s'agit d'un poste de gestionnaire offrant des conditions de travail avantageuses ainsi qu'un salaire compétitif selon le rapport comparatif de rémunération des postes cadres municipaux 2021.

Vous devez envoyer votre CV à l'adresse courriel dq@sjlm.ca avant le 24 décembre 16h pour postuler.

Rappel interdiction de stationnement d'hiver

Rappel important : le stationnement est interdit dans les rues de la municipalité entre le 15 novembre et le 15 avril, de 23 h à 6 h.

Nous demandons votre collaboration dans l'application de cette réglementation, particulièrement pour les nuits de précipitation de neige et suivantes, afin de faciliter les opérations de déneigement et l'entretien des rues sur le territoire.

Le règlement est applicable par la SQ et des amendes pourraient être émises aux contrevenants.

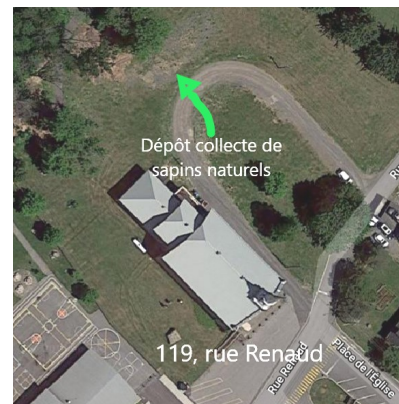
Collecte de sapins naturels - 5 janvier 2022

La collecte annuelle de sapins naturels se tiendra le mercredi 5 janvier 2022 dès 7 h.

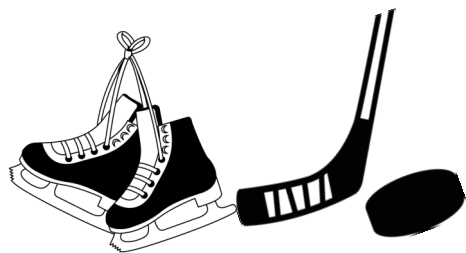
Un employé municipal procédera à la cueillette des sapins naturels déposés en bordure des rues. Les décorations doivent toutes être retirées des arbres.

Tous les arbres amassés seront transformés en paillis au printemps.

Vous êtes invités à apporter directement votre sapin à notre site de dépôt situé à l'arrière du Centre communautaire (119, rue Renaud). Prenez note que les éboueurs ne ramasseront pas les arbres naturels lors de la collecte des ordures.



Accès à l'aréna de Napierville



Vous cherchez une activité à pratiquer en famille durant les fêtes?

Les résidents de Saint-Jacques-le-Mineur ont accès gratuitement aux activités de patinage et de hockey libre à l'aréna de Napierville. Celle-ci est située au 50, rue de l'Aqueduc à Napierville.

Pour avoir l'horaire complet et plus d'informations, rendez-vous sur le site web de la municipalité dans l'onglet Culture et loisirs - Patinoires.

Horaire des fêtes pour les services à la communauté

Bureau municipal (91, rue Principale) : Fermé du 20 décembre au 3 janvier inclusivement.

De retour pour vous accueillir le mardi 4 janvier 2022 dès 9 h. Pour toutes urgences durant la période estivale, vous pouvez contacter la Sûreté du Québec.

Bibliothèque municipale (89, rue Principale) : Fermée du 23 décembre au 6 janvier.

Dernier jour d'activité le 22 décembre aux heures normales. De retour le samedi 8 janvier à 10 h 30.

Friperie (119 rue Renaud) : Fermée du 24 au 29 décembre uniquement.

Voici les dates des dernières ventes pour l'année 2021 :

- Jeudi 16 décembre de 14 h à 17 h
- Vendredi 17 décembre de 18 h 30 à 21 h
- Jeudi 23 décembre de 18 h à 21 h
- Jeudi 30 décembre de 18 h à 21 h

Pour l'occasion, tout sera 2 pour 1 à l'exception des étiquettes oranges. Une belle opportunité pour les cadeaux de dernière minute ou pour se gâter un peu en cette période estivale.

Nouveaux règlements d'urbanisme en vigueur

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 369-2021-2, 1206-2021 ET 1207-2021

Lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 369-2021-2 amendant le plan d'urbanisme de la Municipalité et le règlement numéro 1206-2021 amendant le règlement de zonage. Lors de la séance régulière du 23 novembre 2021, le Conseil a adopté le règlement numéro 1207-2021 amendant le règlement de zonage.

À titre informatif, le Schéma d'aménagement constitue le document officiel le plus important de la MRC en matière de planification d'aménagement de son territoire. Il détermine les grandes orientations et affectations du territoire et permet de coordonner les décisions des municipalités qui composent la MRC.

À titre informatif, le plan d'urbanisme constitue le document officiel le plus important de la Municipalité en matière de planification de l'aménagement de son territoire. Il contient les politiques d'urbanisme adoptées par le Conseil municipal qui guideront sa prise de décision dans le futur.

À titre informatif, le règlement de zonage permet de diviser le territoire en zones, en vue de contrôler l'usage des terrains et des bâtiments, ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions.

Le règlement numéro 369-2021-2 vient modifier le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance aux modifications apportées au Schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville relativement aux dispositions suivantes :

- Permettre plus de latitude aux municipalités de la MRC possédant une réserve résidentielle pour le développement futur. Le Schéma donne notamment le droit de demander à la MRC d'abroger ses restrictions relatives au développement résidentiel dès que les objectifs de densification fixés par le Schéma ont été atteints à l'intérieur du périmètre urbain.

Avant cette modification au Schéma, aucune demande n'était recevable avant 2029.

Le règlement numéro 1206-2021 vient modifier le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement de la MRC relativement aux dispositions suivantes :

- Des corrections techniques visant à prévoir à la réglementation les exceptions de demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec prévues au *Règlement provincial sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec* (RLRQ, P-41.1, r. 1.1);
- La modification des dispositions sur les droits acquis d'un usage commercial ou industriel situé en zone agricole.

Le règlement numéro 1207-2021 vient modifier le règlement de zonage relativement à plusieurs dispositions :

- Normes d'implantation, de nombre, de superficie et de dimensions de certaines constructions et équipements accessoires (remise, pavillon de jardin, pergola, piscine, spa, serre domestique, jardins d'eau, maisonnette pour enfants);
- Normes de superficies d'occupation des terrains et de volumétrie générales des bâtiments accessoires;
- Normes de certaines constructions accessoires déjà régies par d'autres réglementations en vigueur (foyers extérieurs, piscines);
- Normes de localisation des arbres;
- Hauteur des clôtures en métal ornemental en cour avant.

Les règlements numéros 369-2021-2 et 1206-2021 sont en vigueur depuis le 25 novembre 2021 et le règlement numéro 1207-2021 est en vigueur depuis le 9 décembre 2021 suite à la délivrance des certificats de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville. Ces règlements sont disponibles pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@sjlm.ca

Nouveaux projets de règlement déposés à la séance du 20 décembre

Lors de la séance du 20 décembre, trois avis de motion ont été déposés par les membres du Conseil accompagnés des projets de règlement. Voici le résumé de ces trois projets :

Projet de règlement 231-2021 sur le traitement des élus

- L'objet de ce règlement est d'abroger et de remplacer le règlement précédent afin d'ajouter certaines dispositions sur les modalités de paiement des rémunérations et allocations de dépenses des élus et les compensations en cas de circonstances exceptionnelles.
- Le salaire ainsi que le montant d'allocation de dépenses sont les mêmes qu'à l'adoption du règlement précédent en 2019, indexé annuellement. L'indexation annuelle est fixée au taux de 3% par année, rétroactive au 1er janvier de chaque année.
- Une rémunération additionnelle est prévue pour le maire suppléant qui occupe les fonctions du maire pour une période consécutive supérieure à un mois.

Voir l'avis public à la fin du Jacqueminois pour le détail sur les montants de rémunération.

Projet de règlement 326-2021 sur la constitution des comités consultatifs municipaux

- L'objet de ce règlement est d'adopter un règlement administratif permettant la régie des comités consultatifs de la municipalité et encadrant leur constitution.
- Il prévoit la mise en place de différents comités où tant les citoyens que les membres du Conseil seront invités à siéger.
- Il prévoit une rémunération de 25\$ pour les membres.

Voir le bas de la page pour connaître le détail des comités et les modalités d'application.

Projet de règlement 6201-2022 sur la constitution du comité consultatif d'urbanisme

- L'objet de ce règlement est d'amender le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme afin d'apporter certaines modifications administratives, notamment en ce qui a trait à la composition du comité, la durée du mandat, le quorum et d'autres corrections techniques.
- La composition du comité est réduite à 5 membres, dont deux membres du Conseil.
- La fonction de président du comité est attribué au membre du Conseil qui siège sur le comité.

Les projets de règlements sont disponibles sur le site internet de la municipalité dans l'onglet : Urbanisme - Projets de règlement en cours (non en vigueur). Ils peuvent aussi être consultés sur demande au bureau municipal. Les règlements finaux sont généralement adoptés à la séance suivant le dépôt de l'avis de motion et du projet.

Nouveaux comités consultatifs municipaux

Le nouveau Conseil municipal souhaite mettre en place des comités consultatifs municipaux sur différents thèmes où l'opinion des résidents et résidentes est sollicitée. Le projet de règlement prévoit la mise en place des comités suivants :

- Agricole
- Immeubles municipaux
- Communications
- Loisirs, culture et événements
- Sécurité civile
- Voirie
- Suivi de la politique familiale (ad hoc)

Les citoyens et citoyennes qui ont de l'intérêt pour l'un ou plusieurs des thèmes proposés seront invité.es à déposer leur candidature pour siéger sur les différents comités dès l'adoption du règlement en janvier!

Vérifiez la prochaine édition du Jacqueminois pour tous les détails.

PROGRAMMATION

LUNDI - YOGA (PASSEPORT VACCINAL EXIGÉ)

Cours de yoga accessible à tous, travaillant le corps et l'esprit par des postures, des respirations et des relaxations. On y explore les postures de base du yoga afin d'apporter force, souplesse et mobilité au corps. Le yoga permet de développer une conscience du corps, du souffle et du moment présent pour un mieux-être global.

Dates : 17 janvier au 11 avril 2022

Pause prévue durant la semaine de relâche le lundi 28 février 2022

Heure : 19 h 15 à 20 h 30

Durée : 12 séances

Lieu : Centre communautaire (119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur)

Tarif : 150\$

RESPONSABLE : Isabelle Guay via Origine Yoga

*MINIMUM DE 10 PARTICIPANTS POUR OFFRIR LE COURS



MARDI - KARATÉ KENPO (PASSEPORT VACCINAL EXIGÉ pour 13 ans et plus)

Chaque cours de karaté est divisé en 3 parties. La première consiste en l'échauffement et le conditionnement physique. Ensuite, les enfants apprennent la théorie (punch, kick et kata). Le cours se termine par des techniques de combats pratiquées seul ou en équipe selon les mesures sanitaires en vigueur.

Possibilité que les parents fassent le cours avec leur enfant, ils ont le même tarif à payer.

Dates : 25 janvier au 12 avril 2022

Heure : Débutants 18 h à 19 h — Intermédiaires 19 h 15 à 20 h 30

Durée : 12 séances

Lieu : Gymnase de l'école Saint-Jacques (115, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur)

Tarif : 65\$ pour débutants

75\$ pour intermédiaires

(inclus 20\$ de frais d'affiliation à l'association de Karaté Kenpo)

Frais supplémentaire à prévoir : 60\$ ou 70\$ kimono

RESPONSABLE : Sensei Sophie Bernier 514-701-5109

*MINIMUM DE 10 PARTICIPANTS POUR OFFRIR LE COURS



MERCREDI - CARDIO FAMILLE (PASSEPORT VACCINAL EXIGÉ)

Venez bouger en famille, plaisir, rire et dépense énergétique sont au rendez-vous.

Guidé et animé par un kinésologue spécialiste du mouvement, ce cours est adapté à ceux qui désirent commencer l'entraînement bien encadré, sans douleur et sans blessure. Démonstrations et éducation posturale seront au rendez-vous. Autant pour les enfants que pour vous parents, on vous attend!

Dates : 19 janvier au 13 avril 2022

Pause prévue durant la semaine de relâche le mercredi 2 mars 2022

Heure : 18 h 30 à 19 h 30

Durée : 12 séances

Lieu : Centre communautaire (119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur)

Tarif : Adulte : 80\$ - Enfant : 40\$ (1 adulte et 1 enfant : 120\$)

Extra adulte résidant à la même adresse : 40\$ - Extra enfant résidant à la même adresse : 20\$

RESPONSABLE : Orange Santé

*MINIMUM DE 10 PETITES FAMILLES (UN ADULTE UN ENFANT) POUR OFFRIR LE GROUPE



MERCREDI - PILATES ET ÉTIREMENTS (PASSEPORT VACCINAL EXIGÉ)

Le cours de pilates offre des exercices physiques qui visent le renforcement des muscles centraux et un bon équilibre du corps. Améliorez votre posture avec les étirements qui permettront d'augmenter votre mobilité articulaire, tout en étant encadré par une kinésiologue certifiée. Peu importe votre condition, on vous attend !

Dates : 19 janvier au 13 avril 2022

Pause prévue durant la semaine de relâche le mercredi 2 mars 2022

Heure : 19 h 30 à 20 h 30

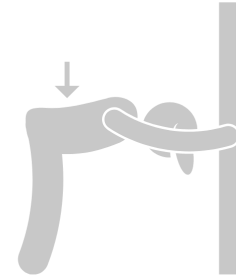
Durée : 12 séances

Lieu : Centre communautaire (119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur)

Tarif : 120\$

RESPONSABLE : Orange Santé

*MINIMUM DE 10 PARTICIPANTS POUR OFFRIR LE COURS



VENDREDI - YOGA MARCHEUR (PASSEPORT VACCINAL EXIGÉ)

Cette classe extérieure s'adresse à tous. Il s'agit d'une séance de Hatah Yoga Flow laissant place à la respiration, la pratique active et la détente. En cas de mauvaise température, la classe sera offerte dans le centre communautaire.

Bienvenue aux personnes retraitées, les mamans en période pré/postnatal, bébés, enfants! Le tout est encadré par une enseignante certifiée (pré/postnatal également)!

Dates : 21 janvier au 15 avril 2022

Pause prévue durant la semaine de relâche le vendredi 4 mars 2022

Heure : 13 h 30 à 14 h 30

Durée : 12 séances

Lieu : Centre communautaire (119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur)

Tarif : 120\$

RESPONSABLE : Sabrina via Tralala Yoga

*MINIMUM DE 8 PARTICIPANTS POUR OFFRIR LE COURS



DIMANCHE - BRICOLAGE POUR ENFANTS

Bricolage pour enfants âgés entre 6 et 12 ans, avec différents thèmes et matériaux. Un total de 6 séances sont prévues au calendrier. Le tout encadré par une passionnée du bricolage et du scrap booking qui déborde de créativité.

Les enfants de 6 et 7 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un parent.

PLACES LIMITÉES, FAITES VITE!

Dates : 23 janvier, 6 février, 20 février, 6 mars, 20 mars et 3 avril 2022

Heure : 10 h 30 à 11 h 30

Durée : 6 séances

Lieu : Chalet des loisirs (263, route Edouard VII, Saint-Jacques-le-Mineur)

Tarif : 40\$ / enfant

RESPONSABLE : Nathalie Auclair

*MAXIMUM DE 12 PARTICIPANTS



DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR TOUTES LES ACTIVITÉS : MARDI 11 JANVIER 16 H

MODES DE PAIEMENT :

Vous pouvez transmettre un chèque (au nom de la municipalité) et le formulaire d'inscription à la Mairie, par la poste ou le déposer dans la chute à courrier au 91, rue Principale. Pour le paiement par chèque, **si vous êtes inscrit à plus d'une activité un chèque par activité est exigé.**

En personne au bureau municipal, les modes de paiement suivants sont acceptés : argent comptant, débit ou chèque au nom de la municipalité.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT :

Veillez consulter le règlement 325-2021 sur les tarifs des biens et services rendus par la municipalité pour bien comprendre les conditions d'inscriptions à une activité culturelle ou de loisirs.

Aucun remboursement n'est recevable après l'inscription, sauf dans les cas suivants : la Municipalité annule l'activité ou sur présentation d'un billet médical.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - ACTIVITÉS HIVER 2022

ACTIVITÉ : _____

PRÉNOM ET NOM participant: _____

PRÉNOM ET NOM accompagnateur : _____

Adresse: _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Montant : _____

Mode de paiement : _____

ON VEUT VOTRE AVIS !!

Afin de relancer les activités de la bibliothèque, on veut savoir ce qui vous intéresse!

- Conférences
- Heure de conte
- Activités culturelles
- Assistance informatique
- Contes en famille
- Activités découvertes
- Autres

Faites vos suggestions! Vous pouvez nous écrire par courriel à l'adresse biblio@sjlm.ca, nous écrire vos suggestions sur papier et le déposer dans la chute à livre de la bibliothèque ou même, nous écrire sur le Facebook de la « Bibliothèque municipale de Saint-Jacques-le-Mineur ».

Merci de votre collaboration!

Le réseau Biblio Montérégie propose également le Club de lecture à emporter sur les thèmes science-fiction, polar, sentimental, chick-lit et horreur. Vous pouvez réserver votre sac (contenant les livres pour 5 personnes) à l'adresse crsaide@reseaubibliomonteregie.qc.ca. Bonne lecture!

Artistes recherchés pour activités dans les écoles



Les **écrivains, les écrivaines et les artistes professionnels du Québec** qui souhaitent offrir des activités artistiques et littéraires dans les établissements d'enseignement situés au Québec peuvent soumettre leur candidature **jusqu'au 20 janvier 2022** en vue d'une inscription dans le Répertoire culture-éducation. Rendez-vous en ligne sur la page d'inscription au www.cultureeducation.mcc.gouv.qc.ca/inscription.



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 23 novembre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1207-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1200-2018 (OMNIBUS)

L'objet de ce règlement est de modifier certaines dispositions relatives aux constructions accessoires en général, ainsi qu'aux remises, aux pavillons de jardin, aux pergolas, aux jardins d'eau, aux serres domestiques, aux foyers extérieurs, aux maisonnettes pour enfants, aux piscines, pataugeoires et spas, aux clôtures et à la localisation des arbres.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville, le 9 décembre 2021, et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@silm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 10 décembre 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal entre 8h00 et 22h00, le 10 décembre 2021.



Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 20 décembre 2021, le Conseil municipal a déposé un projet de règlement sur la rémunération des élus municipaux.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2021 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Ce nouveau projet de règlement prévoit les rémunérations suivantes :

	Maire et mairesse	Conseiller et conseillère
Salaire	13,199.05 \$	5,128.17 \$
Allocation de dépense	6,599.53 \$	2,564.09 \$

Le salaire est indexé, mais inchangé depuis l'adoption du dernier règlement en 2019.

Une indexation annuelle est prévue au taux de 3%, rétroactive au 1er janvier de l'année.

Une rémunération additionnelle est prévue pour le maire suppléant qui occupe les fonctions du maire pour une période consécutive supérieur à un mois.

Le règlement est prévu pour adoption à la séance ordinaire du Conseil du 18 janvier 2022 qui se tiendra au 119 rue Renaud, à compter de 19h.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 21^e jour du mois de décembre 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 21 décembre 2021.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et secrétaire-trésorière